

## Conseil Municipal du 9 décembre 2021 à 19H00

### Compte-rendu

**Présents :** S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON V. SCHAAF.

**Excusés :** F. BESIN procuration à F. FLORI, J. GASTON procuration à F. FLORI, S. HUMBERT procuration à S. PEQUIGNET, J. LAMBOLEY procuration à A. FESSLER.

**Absente :** F. LAMBALOT

**Assistait :** Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance :** Angélique FENDELEUR

Délibération n° 80/2021	<p><b>1. Désignation secrétaire de séance :</b> Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout d'une question à l'ordre du jour : demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance. Le conseil accepte à l'unanimité</p>
Délibération n° 81/2021	<p><b>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :</b> Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.</p>
Délibération n° 82/2021	<p><b>3. Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance :</b> le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reboisement de 1,95 ha de peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles forestières n° 4 et 5 de la forêt communale.</li> <li>○ Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.</li> <li>○ Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales C 605 (8ha 74a 30ca) et C 040 (0ha 73a 95ca)</li> </ul> <p>Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à 16 951,70 € subventionné à 80 % soit 13 561,36 €, auxquels il faut ajouter 2 500 € d'honoraires à l'ONF.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite organiser au printemps une visite des Grands Bois avec les Élus.</p>
Délibération n°83/2021	<p><b>4. Compte Rendu délégation de fonction :</b> Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DIA transmise le 22 novembre 2021 par Me Isabelle TROUILLAT notaire à Rougegoutte</li> </ul> <p>Parcelles section A numéros 911, 912, 914 et 915 (3 643 m<sup>2</sup>)          Motif de l'exercice du droit de préemption : vente          Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 22 novembre 2021</p>

<p>Délibération n° 84/2021</p>	<p><u>B) Décision</u>          Décision n°5/2021 : la commune d'Étueffont encaisse la somme de 1 596 € correspond au solde du règlement de Groupama pour le sinistre de l'Eglise (dégât des eaux plafond).</p> <p><u>C) Contrats abattage et façonnage grumes et bois de chauffage</u>          Signature de contrats avec Monsieur Thierry GINTER pour un montant de 6670 € (Grands Bois)          - 3770 € pour de grumes (145m<sup>3</sup>)          - 2 900 € pour l'abattage et le façonnage du bois de chauffage (100 stères)</p> <p>4. <b>Astreintes</b> : Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de prendre une délibération afin de mettre en place des astreintes (période pendant laquelle un agent en repos doit pouvoir intervenir rapidement sur son lieu de travail en cas de besoin) pour la période de déneigement mais également pour les manifestations, accidents.... Les astreintes concernent tout le personnel communal (technique et administratif)</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place des d'astreintes dans les cas suivants : évènements climatiques (neige, inondations...) ; manifestations et précise que les agents communaux percevront les indemnités d'astreinte conformément à la réglementation.</p>
<p>Délibération n° 85/2021</p>	<p>5. <b><u>Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC</u></b>:          Monsieur le Maire rappelle aux élus que le compromis de vente a été signé entre la famille PISTOLET et l'EPF, il y a environ un mois. Il devient nécessaire de signer une convention avec l'EPF pour l'acquisition et la gestion de l'ancien site PISTOLET.</p> <p>Monsieur le Maire souhaiterait louer une partie des locaux mais il précise qu'il conviendrait de vérifier l'installation de chauffage ; il ajoute que si une partie des locaux est louée, l'EPF touchera les loyers qui seront déduits du montant final dû par la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le portage foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.</p> <p>6. <b><u>Informations et questions diverses</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Rémy BEGUE précise que les arbres aux abords de la Chapelle du Mont Bonnet, ont été coupés, afin de faciliter l'accès à la Chapelle pour les futurs travaux et éviter de nouvelles chutes d'arbres sur le bâtiment.</li> <li>- <u>Situation financière de la Commune</u> : Suite à la demande de Madame Angélique FENDELEUR sur la situation financière de la Commune, Monsieur le Maire précise aux Élus qu'il est prévu d'organiser en janvier une réunion de travail un samedi matin (la date reste à préciser) sur ce sujet.</li> <li>- <u>APF</u> : consultation pour l'école mi-janvier 2022 (début des travaux mars / avril), consultation pour les logements « Tilleuls » mars / avril 2022.</li> <li>- <u>Départ</u> d'Étueffont de la clinique vétérinaire au mois de mai 2022.</li> <li>- <u>Articles pour le journal local</u> à déposer rapidement en Mairie.</li> </ul>

- PV récolement Forge Musée : le procès-verbal a été envoyé à la DRAC par mail et par courrier. Les données vont être transférées sur le logiciel « Joconde » cela permettra une consultation internationale sur le musée.

Madame Diana BOHN, qui était en charge du récolement à la Forge Musée, terminera sa mission fin décembre.

- Distribution des colis de Noël : le 11 décembre à 9h30

Remerciements aux membres du CCAS pour la réalisation des colis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 22

La Secrétaire de séance,



Angélique FENDELEUR



Le Maire,



Alain FESSLER.

